

Du 17 Janvier 1875

B.
Legal

Pardavant No. 2 Paris



Procuration
Legal

Baud & son Collègue, notaires à Lyon
soul signés.

Comparaît :

M. Léonard Legalland, maçon demeurant
à Lyon, rue de l'Épée, numéro 7.

Lequel a, par ces présents, constitué pour
son mandataire spécial

M. Marie Baugue, son épouse, qu'il autorise, à l'effet de
tout ce qu'elle fera en vertu de dans les limites des présents.

À laquelle il donne pouvoir de pour lui &
en son nom.

Vendre, soit à l'amiable, soit aux enchères
ou par la voie judiciaire, aux prix, charges,
clauses & conditions que le mandataire avisera,
tous les immeubles que le constituant possède
sur le territoire de Villards, Commune de Roignas
arrondissement de Bourgoin (Ain).

Obliger le constituant, solidairement avec
son épouse, à toutes garanties & de rapport de
toutes main-levées & radiations d'inscriptions d'office
& autres, jusqu'à l'époque de l'extinction ou paiement
convenu de mode & des époques de paiements de
prix. Recevoir les prix en principal & intérêts au
comptant ou à termes, en donner quittance,
consentir tous transports mentions & subrogations, avec
ou sans garantie, entendre, élire & arrêter
tous comptes.

Faire toutes déclarations d'origine de propriété,
remettre & signer le constituant & remettre tous
titres & papiers. Faire toutes déclarations d'état civil.

En cas de difficulté, à défaut de
paiement, avec toutes poursuites, contraindre &
 diligences nécessaires, faire tous commandements
& sommations, citer & comparaitre, tout ou
demeurer qu'en défendant, servir tous mandements
de payer, se constituer s'il faut se pourvoir, faire
toutes remises, traites, transiger & compromettre
en tout état de cause, choisir tous experts,
nommer tous arbitres, à défaut de conciliation
se pourvoir, servir tous juges & tous mandats.



3. 1^{re} - Carriage à Lyon, A. P. E. C.
 Du 1^{er} janvier 1876 1876 1876 1876
 600 francs, dix-huit centimes cinquante centimes.

Carriage

Compétents, constituer tous avoués & avouats,
 Les sergents, en constituer d'autres, plaider,
 opposer, intervenir dans toutes les instances, former
 toutes demandes, défendre à celles intentées, obtenir
 tous jugements, les faire signifier & exécuter,
 se pourvoir en garantie, faire tous actes
 conservatoires, faire procéder à toutes ventes,
 mobilières & immobilières, ventes & expropriations,
 proroguer tous ordres, & produire, obtenir tous
 mandements & condamnations de collocactions, en
 touchant le montant, & faire toutes opérations
 relatives au présent mandat.

Que effets ci-dessus, pour & signer
 tous actes, chez domicile, & généralement faire
 le nécessaire &

Dont Acte.

Fait & passé à Lyon, en l'Etude de
 M^e E. Boud, notaire.

L'an mil huit cent soixante-seize
 & le dix sept février.

En présence de M^e M^e Yvonne Pillet
 bachelier demeurant à Lyon cours Duvivier n^o 91 et
 Héloïse Barrella, fornicant de cadres demeurant à
 Lyon rue de l'Epée n^o 7.

Commissaires certificateurs de l'identité et de la capacité
 civile du comparant qu'ils ont dit bien connus.

Lecture faite au comparant de ce registre & déclaré
 mot comme nul, savoir signer les commissaires signent seuls pour les notaires.

[Signatures]
 Pillet Barrella

NOUS, JURE AU TRIBUNAL CIVIL DE LYON
 SIDES ET ENFANTS, EN L'ETUDE DE M^e E. Boud
 1876 1876
 1876 1876
 1876 1876